Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Comment faire opposition à une ordonnance pénale

Par Titi66420

Bonjour,
J'ai le permis de conduire depuis plus de 20 ans, mais comme je fais plus de 50 000 km par an avec un véhicule, je n'ai plus que trois points, et ce malgré un stage que j'ai effectué. Je dispose de ce capital depuis 18 mois. Aujourd'hui je viens de recevoir une ordonnance pénale suite à un excès de vitesse, enregistre par un véhicule banalisé.
Si j'ai bien compris les subtilités du droit routier, j'ai la possibilité de faire opposition à cette ordonnance pénale de sorte de faire traîner la procédure pour avoir le temps de récupérer mes 12 points avant d'enregistrer la perte de ses nouveaux trois points qui aujourd'hui impliquerait l'annulation de mon permis de conduire.
Je vous remercie de me de me confirmer l'exactitude de mon raisonnement.
Bien cordialement.

Par morobar

Bonjour,
de sorte de faire traîner la procédure pour avoir le temps de récupérer mes 12 points
Impossible.
Tout juste possible le temps de repasser un stage permettant d e récupérer quelques points.
ON ne peut suivre un tel stage qu'une seule fois dans l'année.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37180/0_0?idFicheParent=F14208#0_0]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37180/0_0?idFicheParent=F14208#0_0[/url]